



VILLE DE GRACEFIELD
Au ❤️ de la Gatineau

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA VALLÉE-DE-LA-GATINEAU
VILLE DE GRACEFIELD

Séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Gracefield, tenue le 8 septembre 2026, à la salle du conseil, située au 3, rue de la Polyvalente, Gracefield, à 19 h 00.

Sont présents, les membres du conseil : Sandra Lauriault, Jean-Marie Gauthier, Daniel-Luc Tremblay, Mélanie Lefebvre, Hugo Guénette et Suzie Gauthier.

Les membres du conseil forment quorum sous la présidence du maire, monsieur Mathieu Caron.

Sont également présentes, la directrice générale, madame Julie Jetté, la directrice générale adjointe et greffière, madame Allyssa Ross.

Cinq personnes sont également présentes dans la salle.

La séance du conseil se tient conformément au règlement de régie interne no. 261-2025.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

2026-09-145 Ouverture de la séance ordinaire

Madame la conseillère Suzie Gauthier, appuyée par monsieur le conseiller Daniel-Luc Tremblay, propose et il est résolu :

Que la présente séance soit ouverte, il est 19 h 00.

Monsieur le maire Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

LÉGISLATION

2026-09-146 Adoption de l'ordre du jour

Madame la conseillère Suzie Gauthier, appuyée par monsieur le conseiller Daniel-Luc Tremblay, propose et il est résolu :

D'adopter l'ordre du jour avec ses ajouts et ses reports.

Monsieur le maire Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2026-09-147 Adoption du procès-verbal

Considérant que conformément à l'article 333 de la LCV, les membres du conseil ont reçu copie du procès-verbal dans les délais prescrits ;

En conséquence, monsieur le conseiller Hugo Guénette, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Marie Gauthier, propose et il est résolu :

Que le procès-verbal suivant soit adopté et que dispense de lecture soit faite, ce document ayant été expédié au préalable :

- Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 août 2026

Monsieur le maire Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Note au procès-verbal :

Dépôt par la trésorière des activités de fonctionnement et d'investissement à des fins fiscales au 31 août 2026.

2026-09-148 Liste des immeubles devant être vendus – Vente pour taxes – Novembre 2026

Considérant que le service de l'administration soumet au conseil municipal, pour examen et considération, un état des taxes foncières dues à la Ville, à la date du 5 novembre 2026, afin de satisfaire aux exigences de l'article 511 de la *Loi sur les cités et villes* ;

En conséquence, monsieur le conseiller Jean-Marie Gauthier, appuyé par madame la conseillère Sandra Lauriault, propose et il est résolu :

Que ledit état soit et est approuvé par le conseil municipal et que la greffière prenne les procédures requises aux fins de faire vendre par la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau tous les immeubles de la Ville dont les taxes foncières qui les grèvent n'ont pas été payées.

D'autoriser madame la directrice générale adjointe et greffière Allyssa Ross, madame la directrice générale Julie Jetté et monsieur le maire Mathieu Caron à signer tout document permettant de donner plein effet à la présente résolution.

Monsieur le maire Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

ADMINISTRATION

2026-09-149 Adoption des comptes municipaux – Août 2026

Considérant que les comptes municipaux pour le mois d'août sont déposés ;

En conséquence, madame la conseillère Sandra Lauriault, appuyée par madame la conseillère Suzie Gauthier, propose et il est résolu :

Que ce conseil décrète le paiement des dépenses d'administration courantes, approuve la liste des dépenses incompressibles déjà payées, le tout tel que déposé au comité des finances, pour un total de 663 922,12 \$.

- Salaires nets : 145 529,03 \$
- Liste sélective des chèques : chèques no 28030 à 28041 pour un montant de 9 418, 76 \$
- Liste sélective des dépôts directs : dépôt no 1750 à 1792 pour un montant de 320 686,07 \$
- Liste des prélèvements : no 1779 à 1827 pour un montant de 188 288,26 \$

Monsieur le maire Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2026-09-150 Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2024-2028

Considérant que la Ville a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2024-2028 ;

Considérant que la Ville doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation ;

En conséquence, madame la conseillère Mélanie Lefebvre, appuyée de monsieur le conseiller Daniel-Luc Tremblay, propose et il est résolu :

Que la Ville s’engage à respecter les modalités du guide qui s’appliquent à elle ;

Que la Ville s’engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l’aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2024-2028 ;

Que la Ville approuve le contenu et autorise l’envoi au ministère des Affaires municipales et de l’Habitation de la programmation de travaux n° 1 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l’Habitation ;

Que la Ville s’engage à atteindre le seuil minimal d’immobilisations qui lui est imposé pour l’ensemble des cinq années du programme ;

Que la Ville s’engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l’Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution ;

Que la Ville atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

D’autoriser madame la directrice générale Julie Jetté à signer tout document permettant de donner plein effet à la présente résolution.

Monsieur le maire Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2026-09-151 Modification à la résolution 2025-12-234 - Calendrier établissant la tenue des séances ordinaires du conseil pour l’année 2026

Considérant qu’une date pour une séance ordinaire doit être modifiée ;

En conséquence, monsieur le conseiller Hugo Guénette, appuyé par madame la conseillère Suzie Gauthier, propose et il est résolu :

De modifier la résolution 2025-12-234 afin de remplacer la séance du mois d'octobre 2026 comme suit :

Que la séance prévue le :

- Mardi 13 octobre 2026 à 19 h

Soit déplacée au :

- Mardi 6 octobre 2026 à 19 h

Monsieur le maire Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

URBANISME ET ENVIRONNEMENT

TRANSPORTS

2026-09-152 Lancement d'un processus d'appel d'offres par procédure ouverte (appel d'offres public) – Achat et livraison d'un camion tandem équipé pour le déneigement et l'épandage d'abrasif

Considérant qu'il y a lieu d'autoriser la publication d'un appel d'offres sur le Système électronique d'appel d'offres (SEAO) pour l'achat et la livraison d'un camion tandem équipé pour le déneigement et l'épandage d'abrasif ;

Considérant que la valeur estimée du contrat exige un appel d'offres par procédure ouverte (appel d'offres public) en vertu des dispositions de la *Loi sur les contrats des organismes municipaux* (LCOM) ;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Marie Gauthier, appuyé par madame la conseillère Suzie Gauthier et il est résolu :

D'autoriser le lancement d'un processus d'appel d'offres par procédure ouverte (appel d'offres public), conformément aux règlements en vigueur et à la *Loi sur les contrats des organismes municipaux* (LCOM), pour l'achat et la livraison d'un camion tandem équipé pour le déneigement et l'épandage d'abrasif.

D'autoriser madame Allyssa Ross, directrice générale adjointe et greffière, à rédiger, publier les avis requis sur le SEAO et signer tout document nécessaire pour donner plein effet au lancement dudit appel d'offres.

Monsieur le maire Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

HYGIÈNE DU MILIEU

LOISIRS ET CULTURE

SÉCURITÉ PUBLIQUE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je, soussignée, Jacqueline Boucher, trésorière, conformément à la Loi, certifie que la Ville de Gracefield dispose, au fonds général d'administration, de crédits suffisants pour les dépenses ci-haut énumérées sont engagées.

Jacqueline Boucher
Trésorière

RAPPORT DE COMITÉS

Note au procès-verbal :

Aucun président de comité n'a présenté un rapport verbal concernant les activités de leur comité.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Note au procès-verbal :

La période de questions se déroule de 19 h 04 à 19 h 19.

VARIA

Note au procès-verbal :

Il n'y a aucun varia.

LEVÉE DE LA SÉANCE

2026-09-153 Levée de la séance ordinaire

Monsieur le conseiller Hugo Guénette propose et il est résolu :

Que la présente séance soit levée, il est présentement 19 h 19.

Monsieur le maire Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Le maire

La directrice générale adjointe et greffière

Mathieu Caron

Allyssa Ross

Approbation du procès-verbal :

Je, Mathieu Caron, ai approuvé toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n’ayant pas avisé la directrice générale adjointe et greffière de mon refus de les approuver conformément à l’article 53 de la *Loi sur les cités et Villes*.

Mathieu Caron
Maire